

**FORMULAIRE DE DEMANDE
CERTIFICAT D'AUTORISATION
PISCINE HORS TERRE, GONFLABLE, SPA**

L'émission d'un certificat d'autorisation est nécessaire et obligatoire avant l'installation d'un bassin artificiel extérieur, permanent ou temporaire, destiné à la baignade dont la profondeur d'eau est de 60 cm ou plus.

A) INFORMATION GÉNÉRALE

Nom du demandeur : _____

Êtes-vous propriétaire : **Oui** **Non**
(Si non fournir une procuration)

Adresse : _____
Ville : _____
Code-postal : _____
Téléphone (rés.) : _____ Téléphone (travail) : _____
Téléphone (autre) : _____ Télécopieur : _____
Courriel : _____

Nom et adresse de correspondance si différente du demandeur :

Adresse : _____
Ville : _____
Code-postal : _____
Téléphone (rés.) : _____ Téléphone (travail) : _____
Téléphone (autre) : _____ Télécopieur : _____
Courriel : _____

B) IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT SUR LE TERRAIN

C) DISTANCE ET MARGE

Distance projetée entre la piscine et la ligne latérale droite : _____
Distance projetée entre la piscine et la ligne latérale gauche : _____
Distance projetée entre la piscine et la ligne latérale arrière : _____
Distance projetée entre la piscine et le bâtiment principal : _____
Distance projetée entre la piscine et le bâtiment accessoire : _____

D) COÛT

Piscine, clôture et installation : _____

E) DOCUMENT À FOURNIR

✓ Plan de l'aménagement à l'échelle

F) INSTALLATION ASSUJETTIES

1. Motif de la demande de permis :
- a) L'installation d'une piscine
 - b) Le remplacement d'une piscine existante
 - c) L'érection d'une construction donnant ou empêchant l'accès à une nouvelle piscine (Plateforme, enceinte, etc.).

G) RENSEIGNEMENTS SUR LA PISCINE

1. Type de piscine prévue : Cochez votre réponse
- a) Hors terre (incluant spa contenant plus de 2 000 litres d'eau) :
 - Paroi d'une hauteur égale ou supérieure à 1,2 mètre (Voir Section H)
 - Paroi d'une hauteur inférieure à 1,2 mètre : (Voir Section I)
 - b) Démontable (ex. gonflable) :
 - Paroi d'une hauteur égale ou supérieure à 1,4 mètre (Voir Section H)
 - Paroi d'une hauteur inférieure à 1,4 mètre (Voir Section I)
 - c) Dimensions de la piscine
 - Hauteur : _____
 - Superficie : _____

H) RENSEIGNEMENTS SUR LA PISCINE HORS TERRE (DE 1,2 MÈTRES ET PLUS) OU DÉMONTABLE ET GONFLABLE (DE 1,4 MÈTRES ET PLUS) QUI NE SERA PAS ENTOURÉE D'UNE ENCEINTE

1. Par quel moyen l'accès à la piscine s'effectuera-t-il : Cochez votre réponse
- | | Oui | Non |
|---|--------------------------|--------------------------|
| a) Une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement; (Voir section J) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| b) Une échelle protégée par une enceinte d'une hauteur de 1,2 mètres et plus (Voir section I) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| c) Une plateforme protégée par une enceinte d'une hauteur de 1,2 mètres et plus (Voir section I) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| d) Une terrasse rattachée à la résidence aménagée de telle façon que sa partie ouvrant sur la piscine est protégée par une enceinte d'une hauteur de 1,2 mètres et plus. (Voir section I) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

N.B. Si toutes les réponses sont négatives, aucun certificat ne peut être émis.

I) RENSEIGNEMENTS SUR L'ENCEINTE PERMANENTE À INSTALLER

1. Nombre de côtés de l'enceinte¹ à installer autour de la piscine : Cochez votre réponse
- a) 1 côté
- b) 2 côtés
- c) 3 côtés
- d) 4 côtés

1.1 Si l'enceinte à installer à moins de quatre côtés, expliquer pourquoi :

- | | Oui | Non |
|--|--------------------------|--------------------------|
| 1.2 Un mur formera-t-il une partie de l'enceinte? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 1.2.1 Si oui, y a-t-il une ouverture dans le mur permettant de pénétrer dans l'enceinte (fenêtre, porte, etc.)? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 1.3 Une haie ou des arbustes formeront-ils une partie de l'enceinte? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 1.4 L'enceinte reprend-elle des éléments existants, comme une section d'enceinte, un mur de maison ou de garage, etc.? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

N.B. Si la réponse à la question 1.2.1 ou 1.3 est positive, aucun permis ne peut être émis.

2. Hauteur prévue de l'enceinte :

- 2.1 La hauteur de l'enceinte est-elle en tout point de 1,2 mètres et plus?

N.B. Si la réponse est non, aucun certificat ne peut être émis.

3. Autres caractéristiques de l'enceinte :

- 3.1 L'enceinte sera-t-elle dépourvue de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade?
- 3.2 L'enceinte empêchera-t-elle le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre?

N.B. Si la réponse à la question 3.1 ou 3.2 est négative, aucun certificat ne peut être émis.

4. Porte de l'enceinte à installer :

- 4.1 La porte de l'enceinte sera-t-elle munie d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte qui lui permettra de se refermer et de se verrouiller automatiquement?
(Penture à ressorts, ressort amovible pour porte, loquet. Voir annexe)

N. B. Si la réponse est négative, aucun certificat ne peut être émis.

¹ Ce qui entoure un espace fermé, en interdit l'accès (Clôture, mur, muret, etc.).

J) RENSEIGNEMENTS SUR LES APPAREILS AUTOUR DE LA PISCINE

1. Les appareils liés au fonctionnement de la piscine par exemple le système de chauffage ou de filtration de l'eau, seront-ils situés : Cochez votre réponse
- | | Oui | Non |
|--|--------------------------|--------------------------|
| 1.1 À un mètre ou plus de la paroi de la piscine ou de l'enceinte. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 1.2 Si vous avez répondu non à la question 1.1 ci-dessus, est-ce que les appareils liés au fonctionnement de la piscine seront installés : | | |
| a) À l'intérieur d'une enceinte | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| b) Dans une remise | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| c) Sous une structure qui empêche l'accès à la piscine à partir de l'appareil, laquelle structure doit être d'une hauteur d'au moins 1,2 mètres et être dépourvue de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

N.B. Si toutes les réponses sont négatives, aucun certificat ne peut être émis.

2. Les conduits reliant des appareils à la piscine seront-ils :
- | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|
| 2.1 Souples | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2.2 Installés de façon à rendre difficile l'escalade de la paroi de la piscine ou de l'enceinte. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

N. B. Si la réponse à la question 2.1 ou 2.2 est négative, aucun certificat ne peut être émis.

Veuillez prendre note que tout document manquant pourra retarder le traitement de votre demande de certificat.

Signature du requérant ou demandeur

Date

ESPACE RÉSERVÉ À LA MUNICIPALITÉ

Matricule : _____
Date de réception de la demande : _____

Mise à jour : Février 2018 (emmfre)

CONVERSION

1,4 m = 4'7" 1,2 m = 3'11¼" 1 m = 3'3¾" 60 cm = 23⁵/8" 10 cm = 3⁷/8"